

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné greffier par intérim de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 633-2024 décrétant un emprunt de 652 290 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans la cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2025;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau du greffier de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 23 avril 2025.

Claude Panneton,
Greffier par intérim